



Relevé de décisions

Compte-rendu	No	Date/heure
Conseil Municipal		Jeudi 9 novembre 2017

Notes de :	
Participants :	BRICHE Alain ; CHAMBON Denis ; CHARDON Jean- Pierre ; CONSTANTIN Lydia; DURIEUX Robert ; DURIF Marie-Christine FERMOND Cédric ; KARSENTY Eddie ; POURRAT Pierre; SAVOYE Frédérique
Excusé(e) :	CARMONA Serge; PIAZZA Livio

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/09/2017

1/ Autorisation de signer une convention pour mettre à disposition une parcelle pour les Restos du Cœur

L'Association « les restos du cœur » demande à la commune l'autorisation d'utiliser une parcelle de terrain située derrière la maison des balmes afin de cultiver des légumes pour leur association. Il est convenu de rédiger une convention afin de règlementer cette utilisation qui commencerait à compter de ce jour et pour une année, la mise en disposition serait faite à titre gracieux. Il est demandé au conseil municipal l'accord pour signer cette convention. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec l'association des Resto du Cœur.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 8 voix / 9 votants ou représentés / 1 abstention

2/ Parcours Sportif : choix du prestataire

Monsieur Robert DURIEUX présente les propositions reçues concernant le parcours sportif. IL explique qu'il attend encore des modifications et des nouveaux tarifs. La délibération est donc reportée au prochain conseil.

3/ Mise en œuvre du RIFSEET (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Vu l'obligation des communes à délibérer sur ce nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

Celui-ci est composé de deux parties : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer, selon les modalités proposées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) ainsi que le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) en faveur : des **agents titulaires et stagiaires** à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, des **agents contractuels de droit public** à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Pour bénéficier de l'IFSE, ces agents doivent avoir une ancienneté de 3 mois révolus.

Ce nouveau régime indemnitaire sera applicable au 1^{er} janvier 2018.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 10 voix / 10 votants ou représentés

4/ Convention de mise à disposition avec la CCPR (Communauté de Commune Du Pays Roussillonnais) pour un besoin occasionnel

Monsieur le maire explique que suite à l'accident de trajet de la secrétaire de mairie et de son arrêt de travail, le travail s'est accumulé et la fin d'année arrivant il convient de rattraper les dossiers en attente et notamment la comptabilité en cours.

Il a été demandé un renfort à la communauté de communes pendant quelques jours. Pour cette mise à disposition, il est proposé de signer une convention.

Il est demandé au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 10 voix / 10 votants ou représentés

5 Décision Modificative n°2 - Budget Commune

La trésorerie de Roussillon demande à la commune de prévoir une somme à l'article 6817 (*Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants*) de 500 €.

Afin de créditer ce compte il convient de faire une décision modificative.

Proposition :

022 dépenses imprévues de fonctionnement : - 500 €

6817 Dotations aux provisions : + 500 €

Le Conseil Municipal a validé la Décision Modificative n°2 du budget commune.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 10 voix / 10 votants ou représentés

6/ Décision Modificative n°2 -Budget Eau

La trésorerie de Roussillon demande à la commune de prévoir une somme à l'article 6817 (*Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants*) de 500 €.

Afin de créditer ce compte il convient de faire une décision modificative.

Proposition :

611 : sous-traitance générale : - 400 €

6817 Dotations aux provisions : + 400 €

Le Conseil Municipal a validé la Décision Modificative n°2 du budget eau

Délibération du Conseil : approuvé par 10 voix / 10 votants ou représentés

Questions diverses :

- Absence de Serge :
 - . délégation de signature par arrêté
 - . répartition des tâches entre les élus
- Exercice à la centrale nucléaire les 28 et 29 novembre 2017 : le Préfet est le Directeur des Opérations (D.O.), il informe les maires par audioconférence et messagerie électronique ; selon situation : mise à l'abri, distribution de comprimés ou évacuation (Fukushima : 60 morts liées à l'évacuation). Cet exercice sera plus une réflexion d'information et d'activation du P.C.S. qu'une mise en situation. Il va permettre d'engager la révision du PPI, qui concernera le périmètre des 20 kms.
Phase réflexe : mise à l'abri dans les 2 kms ; phase immédiate d'évacuation dans les 5 kms ; PPI dans les 10 kms (le périmètre devrait passer à 20 kms).
Prévoir vérification du P.C.S. (Plan communal de Sauvegarde)
- Défilé du 11 novembre : 39 J.S.P. et 10 encadrants, 2 gendarmes et une trentaine de membres de la famille des JSP. Déroulement : appel des morts avec 3 roulements de tambour, dépôt de gerbes, sonnerie aux morts, les drapeaux s'inclinent, minute de silence, les drapeaux se relèvent avec l'hymne national, défilé pour le retour, alignement devant la mairie avec revue des troupes, pot qui se déroulera dans le bâtiment préfabriqué, et qui sera préparé par le café Tallaron.
Clés de la salle, sono portable : Cédric ; revue des troupes par les élus ;
préparation de la salle préfabriquée, photos à transmettre au D.L.
- Logements seniors : propositions de SDH et de l'OPAC
Mail du 3/11 : nécessité de fourniture à l'ABF d'une analyse urbaine, architecturale et paysagère des lieux pour évaluer les modifications apportées au projet initial.
- Pôle médical : salon virtuel avec « Meeting.Med », création d'un roll-up par Seri Vienna,
- A.L.S.H. : devis de l'association Prévenir = 3 160 €
- Pot de départ à la retraite de Patrice Giacomello : en même temps que la remise des cadeaux aux agents le mercredi 6 décembre.
Liste des invités à déterminer avec Patrice (anciens agents, anciens conseillers, ...)
- Demande de subvention extraordinaire du Sou des Ecoles pour classes vertes : RDV à prévoir avec Directrice d'école, autres enseignantes, le Sou et la commission associations.
- Mutualisation : Serge assurait la participation aux réunions, qui le remplace ?
- Barrière Chemin de la Varèze
- Qualité de l'air : en interne, ou avec l'aide d'un prestataire ?
- Actualiser sur Excel les plannings d'occupation des salles (S.Polyv. & Balmes) après réunion avec les associations, en prenant en compte les nouveaux horaires de ménage.